

**Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
18 juin 2019, Bordeaux**

Compte administratif et budget supplémentaire : situation maîtrisée, prudente mais des investissements en baisse...

Présenté au CESER à mi-parcours par le Président du Conseil régional, le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances (dépenses et recettes) de la collectivité. En parallèle, un budget supplémentaire de près de 25 M€ de dépenses nouvelles est proposé pour 2019.

Le compte administratif confirme la bonne santé financière de la Région, avec un excédent de 145,5 M€ lié d'une part à la progression des recettes (avec une structure profondément modifiée en 2018 et une nouvelle dynamique de la fiscalité locale) mais lié aussi à des investissements en baisse. Ce paradoxe étonne le CESER dans la mesure où 25,9 % des dépenses totales (hors dette) sont dédiées à l'investissement, ce qui ne répond pas aux exigences de la stratégie financière de la Région, qui fixe ce taux à 30 %. Par ailleurs, les investissements ne cessent de diminuer depuis 2016 et le delta entre ce qui est annoncé dans les Budgets primitifs et ce qui est réalisé se creuse. La Région ne devrait-elle pas investir pour financer de grands projets d'investissement sur des domaines d'intervention ciblés et générer des externalités positives ? Le CESER souhaite des informations complémentaires pour connaître les domaines impactés par cette baisse des investissements et comprendre les raisons, les motivations et les choix du Conseil régional. Une vision plus analytique des autorisations budgétaires est souhaitée. Le CESER suggère en particulier que les documents offrent une lisibilité des crédits affectés à différentes politiques transversales, qui relèvent de plusieurs lignes budgétaires. Il serait ainsi intéressant de pouvoir connaître les crédits mobilisés au service des contrats de territoire, puis d'en suivre la consommation. Dans la même perspective, un fléchage des financements annuels et pluriannuels permettrait de mieux apprécier le niveau des ressources dédiées à la mise en œuvre des grands objectifs des Schémas régionaux et grands programmes tels que le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et le SRDEII.

Lors de l'analyse plus détaillée des politiques régionales, le CESER estime que les taux de réalisation, qui sont des marqueurs de l'adéquation des politiques mises en œuvre au cours de l'année écoulée, restent parfois insuffisants en particulier en ce qui concerne l'économie numérique, le tourisme, l'économie sociale et solidaire et surtout, la formation professionnelle continue, dont le taux était déjà très faible.

Concernant le pilier « développement économique - emploi », le CESER souhaiterait davantage d'informations sur la stratégie qui préside aux prises de participation directes dans le capital d'entreprises à fort potentiel annoncées dans le budget supplémentaire. A chaque fois qu'une aide substantielle est accordée à une entreprise ou autre organisme, le Conseil régional devrait indiquer, dans la délibération, la nature et le montant des aides dont elle a déjà bénéficié.

Des inquiétudes sont également formulées sur les retards pris dans la réalisation de projets touchant les lycées et l'enseignement supérieur ou encore les infrastructures et les transports. Sur ce dernier point, le Conseil régional doit se substituer à l'Etat et aller au-delà de ses compétences faisant ainsi peser un poids considérable sur les finances régionales, ce que le CESER déplore.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Sur le volet culture, le CESER relève que le budget supplémentaire fait ponctuellement état de projets « sensibles et urgents » (aménagement culturel du territoire) dont on aurait pu penser qu'ils puissent donner lieu à l'inscription de crédits de paiement dès 2019. Dans ce même registre, compte tenu de l'inscription de nouvelles dépenses associées à la MECA, le CESER demande un éclairage sur les coûts de cette opération, tant en investissement qu'en fonctionnement, afin d'en mesurer l'incidence dans les dépenses culturelles de la collectivité régionale dans les territoires.

Enfin, si les actions relevant du pilier « transition écologique et énergétique » affichent des taux de réalisation satisfaisants, le CESER rappelle que ces pourcentages pourraient n'être qu'un trompe l'œil étant donné que les montants financiers, encore modestes (52 M€ réalisés en 2018), ne suivent pas dans la même proportion cette évolution positive. Les questions environnementales ne sont pas encore une priorité financée à la hauteur des ambitions affichées.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77
